

charte WoluRéfugiés

Voici notre charte initiale:

ACCUEIL DE REFUGIES DANS L'UNITÉ PASTORALE DE LA WOLUWE

Le projet vise à la fois l'accueil de réfugiés dans les paroisses, leur accompagnement dans toutes ses dimensions (administrative, juridique, scolaire, morale, religieuse...), **ainsi** que le dialogue, **l'échange**, et la réalisation d'activités communes pour un bénéfice mutuel. Ce projet est une manière de répondre à l'appel du Pape François en faveur des réfugiés.

Toutes les paroisses de l'unité Pastorale de la (UPW) Woluwe participent au projet, à savoir Saint-Pierre, Sainte Famille, Saint-Lambert et Notre-Dame des Grâces (N.D.G.).

Note: l'unité pastorale réalise déjà - et envisage - d'autres actions pour les personnes démunies qui ne sont pas des réfugiés.

Le projet cible la prise en charge de ceux ayant obtenu le statut de réfugiés, après la phase dite d'accueil. Ces réfugiés doivent rapidement trouver un logement pour s'intégrer dans la société belge.

Note: pour les demandeurs d'asile encore au stade de la procédure d'accueil, les hébergements en dehors des centres d'accueil sont confiés à Fedasil et à de grandes organisations comme CARITAS, vu le caractère fragile et critique de la situation du demandeur d'asile durant cette phase de la procédure.

Le projet privilégie l'accueil de familles. Sans exclure l'accueil de personnes seules ou en couple, priorité est donnée à l'accueil de familles ce qui pourra conduire à une plus grande richesse d'échange entre les réfugiés et les paroissiens.

Le projet privilégie l'accueil des réfugiés du Moyen Orient. Cette orientation est prise compte tenu de l'urgence de leur accueil depuis la vague de migrants arrivée de ces pays mi 2015. L'accueil de réfugiés de la même région du monde vise à faciliter les échanges entre réfugiés de même culture et de même langue

I. Coordination

1. Mise en place d'une équipe de coordination du projet : Une équipe de coordination a été mise en place, représentative des quatre paroisses. Elle est composée de Philippe Poot, Betty Beys, Maddy Couder, Raymonde Harchies, Bernadette Henrard, Bernard Oldenhove (coordinateur du projet)

2. Appui sur CONVIVIAL et coopération avec l'unité Pastorale de la Woluwe : L'équipe de coordination s'appuie sur l'expertise de l'ASBL CONVIVIAL et les conseils de son président Marc Bronne pour réaliser son projet. Elle travaille en coopération avec CONVIVIAL.

Le rôle de CONVIVIAL est triple :

- expertise, modèles de contrats, conseil ...,
- collecte des fonds (voir point II.5),
- recherche de familles

3. Coopération avec le CPAS : L'équipe de coordination rencontrera le CPAS de la commune où se trouvera le logement pour lui expliquer le projet.

4. Communication : L'information sur le projet sera communiquée régulièrement aux paroissiens via des réunions, des annonces en chaire de vérité, et la diffusion à travers les journaux, revues, sites web, blogs, pages Facebook des paroisses de l'unité pastorale.

II. Hébergement

1. Les réfugiés sont logés dans des logements indépendants: les réfugiés que nous voulons accueillir, et qui ne sont plus dans la phase d'accueil, doivent être hébergés dans un logement indépendant et équipé^[1] afin de permettre leur intégration progressive dans la vie normale en Belgique. C'est la raison pour laquelle, il n'est pas prévu d'hébergement chez l'habitant ou dans des locaux paroissiaux.

2. Le projet privilégie l'appel à des propriétaires solidaires: C'est une approche mise en place à la fois par CARITAS international et Convivial, et soutenue par les évêques de Belgique. Outre l'obtention de logements à loyer plus modéré, elle a le mérite de créer un lien solidaire entre le propriétaire et les réfugiés et, le cas échéant, une communauté de propriétaires solidaires. Si nécessaire, on pourra néanmoins faire également appel au marché (dans ce cas le loyer sera le loyer du marché). Les deux options ne sont pas exclusives.

3. Le projet privilégie les logements situés dans les paroisses de l'unité pastorale (ou proche): Cette orientation a pour objectif de favoriser les échanges et les activités en paroisse avec les réfugiés. Ceci pourrait être un frein au projet qui devra être évalué régulièrement, les paroissiens propriétaires n'ayant pas nécessairement un bien à louer sur le territoire de l'unité pastorale.

4. L'AOP du doyenné de Bruxelles-Est est le locataire des différents logements: Cette solution rassure les propriétaires (paiement des loyers, garantie locative, assurances, ...). L'AOP sous-loue les logements aux réfugiés. Cette solution permet aussi le cofinancement du loyer par les paroissiens (voir point suivant).

5. Le projet fait également appel à la solidarité des paroissiens : Un cofinancement du loyer 'solidaire' entre le réfugié et les paroissiens est organisé. Il convient en effet de viser un loyer pour le réfugié qui se situe au tiers du revenu d'insertion. Un complément est en général nécessaire pour arriver au loyer modéré demandé par le propriétaire solidaire. Pour ce faire, un appel de fonds aux paroissiens sera organisé. Il transite par l'ASBL CONVIVIAL afin de faire bénéficier les paroissiens de la déductibilité fiscale. Les charges liées à la vie courante (eau, gaz, électricité, ...) sont à financer par les réfugiés eux-mêmes dans un souci de responsabilisation et d'autonomie.

Les paroissiens sont également appelés à couvrir certains besoins matériels (meubles, informatique, vélos, ...) selon les circonstances.

6. Les contrats sont des contrats de moyenne durée : Ce sont des contrats de entre 18 mois et 3 ans, afin de donner aux réfugiés le temps d'une réelle insertion et aux propriétaires une limite dans le temps. Une attention particulière sera donnée à préparer les conditions de fin de bail avec la famille de réfugiés.

III. Accompagnement

Le projet prévoit, à côté de l'hébergement, d'assurer un accompagnement (administratif, scolaire, juridique, moral, religieux, ...). Pour ce faire, un appel à des personnes 'ressources' a été lancé, pour couvrir principalement les besoins suivants :

- Les contacts et le soutien à la famille,
- L'accueil des premiers jours,
- L'accompagnement auprès de la commune, du CPAS, de la mutuelle, de la banque, des assurances, des services d'eau, gaz, électricité et de télécom, ...
- Le projet soutient aussi financièrement la participation à des cours de langues (immersion, ...)

2. Appel aux paroissiens pour des équipements : Cet appel se fait au cas par cas, sur internet et par courrier électronique, en fonction des besoins du moment.

3. Support divers : De nombreux paroissiens se sont montrés disponibles pour divers autres besoins (soutien médical, activités avec les enfants, dessin, piano, sport, apprentissage du français, interprète ...).



^[1] pas nécessairement meublé au moment de la location